



2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



VILLE DE
BULLE

Bulle Nord

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Je me rappelle ...

Pour vérifier **si vous habitez bien dans le secteur A**, veuillez télécharger le "PDF 2024" sur lequel est cerclé en rouge le secteur A.

Dans le cas contraire, veuillez choisir "Bulle - secteur B" dans la page d'accueil de Mémodéchets.ch

Horaires déchèterie **Palud**:

Mardi et Vendredi : 09.15 à 11.30 - 13.30 à 17.45

Mercredi : 09.15 à 11.30 - 13.30 à 18.45

Samedi : 09.15 à 11.30 - 13.30 à 16.30

Horaires déchèterie **Pra Bosson**:

Mardi : 09.15 à 11.30 - 13.15 à 19.00

Jeudi : 08.45 à 11.30 - 13.15 à 18.00

Samedi : 08.00 à 11.30 - 13.15 à 17.00

Ramassage des déchets ménagers, ils doivent être mis dans les sacs officiels de couleur orange et seront déposés **selon le calendrier de ramassage dès 07.00 sur la voie publique**

Ramassage des objets encombrants, le service de voirie met à votre disposition, **uniquement le mercredi**, un service de ramassage à la demande pour les personnes ne disposant pas de véhicule. Nous vous demandons de contacter le Département technique au 026 919 18 40 ou de vous inscrire via le formulaire "Tournées sur demandes" (icône sur la page d'accueil).

Autres destinations :

Les objets considérés comme étant en bon état peuvent être repris par **Coup d'Pouce** situé à la rue de Vevey, 1630 Bulle (026 919 66 26).

Les déchets de construction doivent être acheminés au **Centre de tri des déchets à Vuadens** (026 913 95 33)

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Contact et infos

Ville de Bulle

Département technique

Rue de la Perrière 3

1635 La Tour-de-Trême

026 919 18 40

departement.technique@bulle.ch

www.bulle.ch/fr/technique/servicedevoirie/collecte

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

À l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2024

Calendrier

Bulle - Bulle Nord

Début des tournées : 07h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel-An			1 Lundi de Pâques		
M 2	Lendemain de Nouvel-An			2		
M 3				3	1	
J 4		1		4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6		3	2	6	4	1
D 7		4	3	7	5	2
L 8		5	4	8	6	3
M 9		6	5	9	7	4
M 10		7	6	10	8	5
J 11		8	7	11	9 Ascension	6
V 12		9	8	12	10	7
S 13		10	9	13	11	8
D 14		11	10	14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16		13	12	16	14	11
M 17		14	13	17	15	12
J 18		15	14	18	16	13
V 19		16	15	19	17	14
S 20		17	16	20	18	15
D 21		18	17	21	19	16
L 22		19	18	22	20 Lundi de Pentecôte	17
M 23		20	19	23	21	18
M 24		21	20	24	22	19
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23	22	26	24	21
S 27		24	23	27	25	22
D 28		25	24	28	26	23
L 29		26	25	29	27	24
M 30		27	26	30	28	25
M 31		28	27		29	26
J		29	28		30 Fête-Dieu	27
V			29 Vendredi Saint		31	28
S			30			29
D			31			30
L						
M						



Calendrier

Bulle - Bulle Nord

Début des tournées : 07h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1 <small>Fête nationale</small>		3		
V 5		2		4	1 <small>Toussaint</small>	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8 <small>Immaculée Conception</small>
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15 <small>Assomption</small>	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 <small>Noël</small>
J		29	26	31	28	26 <small>Saint-Etienne</small>
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31



Comment bien trier ?



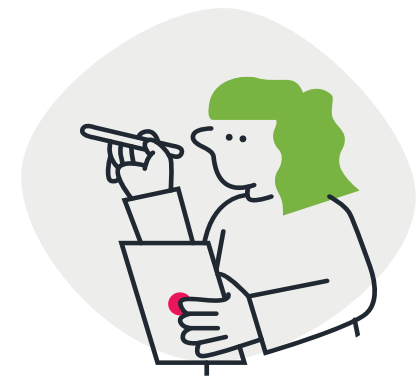
Ordures ménagères – sacs officiels ou munis de la vignette communale
Des Ecopoints sont à disposition sur tout le territoire communal. Sinon une tournée "porte-à-porte" s'effectue selon le calendrier de ramassage.



Verre
Dans les déchetteries ou à proximité de certains centres commerciaux dans les bennes prévues à cet effet.



Piles et accumulateurs
Dans les déchetteries.
Important : Les batteries et piles **ne doivent pas être évacuées dans les ordures ménagères.**



Papier et carton
Dans les déchetteries et dans les divers Ecopoints.
Pas de briques à boisson
Ramassage mensuel : voir le calendrier .



Déchets inertes (petites quantités)
Dans les déchetteries. **(Maximum : 1 m3).**



Batteries d'autos
Dans les déchetteries. **Contre paiement** auprès du responsable de la déchèterie.



Aluminium et boîtes de conserve
Dans les déchetteries. Le fer-blanc est magnétique. Les boîtes de conserve doivent être rincées et aplaties avant de les apporter aux déchèteries.



Déchets de chantier
Les déchets de construction doivent être acheminés au Centre de tri des déchets à Vuadens **(026 913 95 33).**



Bois
Dans les déchetteries. **Maximum 1m3.** Le bois non traité sera mis à part. Voir avec le responsable de la déchèterie.



Sagex
Dans les déchetteries.

Important : Les matières non magnétiques ne doivent pas être



Déchets encombrants combustibles
Dans les déchetteries. Tout objet qui ne peut être contenu dans un sac de 110 litres ainsi que les flacons plastiques dès 3 litres.



Flacons en plastique avec bouchon
Dans les déchetteries. **Flacons jusqu'à 3 litres :** dans les sacs poubelles officiels ou dans les magasins ou grandes surfaces. **Flacons dès 3 litres :** avec les déchets encombrants.



Peintures
Dans les déchetteries. Les peintures, solvants et déchets toxiques avec **les déchets spéciaux jusqu'à 1 kg** ou bien retournés à **la STEP de Vuippens ou à celle de Broc.**



Pneus
Dans les déchetteries. **Contre paiement** auprès du responsable de la déchèterie. Les pneus de voiture peuvent être rendus aux points de vente (le plus souvent moyennant une taxe)

Pour un service de ramassage à la demande, veuillez contacter le



Ferraille (objets métalliques)
Dans les déchetteries. **Vélo :** appelez le 026 919 65 20 (M. Yves Gobet) si vous souhaitez que votre vélo soit réparé et donné à une association à but non lucratif.



Déchets compostables ménagers
Dans les déchetteries.
Important : pas de sachets plastiques ni de pots de fleurs !



Litière de chat
Dans les déchetteries.



Dépouilles d'animaux
Les cadavres d'animaux d'élevage ou de compagnie doivent être acheminés à la **STEP de Broc uniquement**, du lundi au samedi, entre 09.00 et 11.00. **En aucun cas dans le compost.**



Déchets de jardin
Dans les déchetteries.
Ou selon le calendrier de ramassage.



Huiles minérales et végétales
Dans les déchetteries. **Important :** les huiles alimentaires et minérales (huile de moteur, etc.) **ne doivent pas être déversées dans l'écoulement.**



Appareils électriques et électroniques
Dans les déchetteries.



Médicaments
Les médicaments doivent être retournés dans les pharmacies ou dans les drogueries.

Les branches ficelées en fagot (longueur max. 1,5 m. et d'un poids max. de 25 kg) seront déposées le jour du ramassage



PET
Dans les déchetteries ou aux points de vente. **Les bouteilles doivent être aplaties.** Pas de bouteilles d'huile. Bien prendre note **du panneau d'affichage** indiquant les objets interdits.



Capsules en alu
Dans les déchetteries.



Cartouches d'encre pour imprimantes
Dans les déchetteries. Avec les appareils électriques et électroniques ou dans certains magasins d'appareils électroniques.



Sagex
Dans les déchetteries



Textiles et chaussures
Dans les déchetteries ou à proximité de certains centres commerciaux dans les bennes prévues à cet effet.
Important : les chaussures doivent être nouées par paire utilisable.



Aérosols
Dans les déchetteries.



Tubes lumineux (néon) / LED
Dans les déchetteries.



Plastique dur
Dans les déchetteries

Participation aux frais d'élimination - 2024

GRATUIT				PAYANT
TYPE A	TYPE B	TYPE C	TYPE D	TYPE E
Appareils électroniques de loisirs	Appareils frigorifiques	Gros électroménagers	Petits électroménagers	Non concerné par l'OREA
Appareil photo	Climatiseur	Cuisinière	Aspirateur	Batterie de voiture Fr. 5.--/pce
Calculatrice	Congélateur	Appareils lavage tapis	Brosse à dents élect.	Bois mis dans la benne Jusqu'à 1m3 Gratuit Si quantité sup. à 1m3 Fr. 80.--/m3 Max 2 m3
Caméscope	Réfrigérateur	Four	Fer à repasser	Plâtre , Alba : Entreprise Etter - Vuadens
Enregistreur	Sorbetière	Four à micro-ondes	Couteau électrique	Traverses de chemin de fer traitées Fr. 33.--/ pce long. 2.50 m Jusqu'à 1 m3
Fax		Gril électrique	Casque sèche cheveux	Gratuit Si quantité sup. à 1 m3 Fr. 65.-- / m3 Max. 2 m3
Gameboy		Lave-vaisselle	Four à raclette	Chauffe-eau Fr. 81.-- /pce
Haut-parleur		Machine à laver	Grille-pain	Souches arbres : Entreprise Etter - Vuadens
Imprimante		Machine à tricoter	Machine à coudre	DCMI - Déchets inertes Jusqu'à 1 m3 Gratuit Si quantité sup. à 1 m3 Fr 60.-- /m3 Max. 2 m3
Magnétoscope		Radiateur à bain d'huile	Ouvre-boite élect.	Eternit : Entreprise Etter - Vuadens
Modem		Sèche-linge	Radiateur à air chaud	Déchets spéciaux , peinture, solvants Si quantité inf. à 10 kg Gratuit Si quantité sup. à 10 kg : Retour au fournisseur ou à la STEP
PC y/c écran et clavier		Table à repasser	Sèche-cheveux	Huiles minérales et végétales Jusqu'à 10 litres Gratuit Entre 10 et 20 litres Fr. 5.--/récip.
Photocopieuse			Solarium	Pneu de voiture Fr. 5.--/récip. Pneu camionnette + Cat C et Runflat Fr 10.-- / pce
Platine CD			Trancheuse	Pneu voiture y/c jante Fr. 10.-- /pce
Radio- Stéréo			Ventilateur	Pneu hors normes Fr. 0.60 / kg
Rétroprojecteur				
Scanner				
Télep. / Natel				
Tourne-disque				
TV / Tube image				

Informations importantes

1 - Généralités :

Pour la collecte porte à porte, les sacs doivent être déposés sur la voie publique, le **matin du jour de ramassage, avant 7 heures. Seuls les sacs bullois, oranges, sont ramassés.**

2- Action famille :

20 sacs de 30 litres sont remis annuellement aux familles pour chaque enfant de moins de 3 ans. D'autres demandes, pour des raisons médicales, peuvent être prises en considération. Ces sacs sont à la disposition au bureau communal, Grand-Rue 7.

3 - Verre :

Le verre doit être séparé des autres déchets ménagers et être déposé aux points de collecte suivants :

- Aux déchèteries de Palud et de Pra Bosson dans les bennes sur le parking de la Rue des Usiniers
- Dans les bennes situées à la Coop, Rue de Vuippens.

4 .Déchets carnés :

Les cadavres d'animaux d'élevage ou de compagnie doivent être acheminés uniquement à la STEP de Broc.

- Ouverture : du lundi au samedi
- de 09.00 à 11.00

En aucun cas ces déchets ne doivent être mis dans le compost !

5. Déchets compostables :

Les déchets compostables doivent être déposés sur la chaussée le jour du ramassage dans un conteneur prévu à cet effet. **Les sacs plastiques ne sont pas acceptés.**

- Les branches doivent être ficelées en fagot (longueur max. 1,5 m et un poids max. de 25 kg)
- Le gazon sera collecté en sac adapté de type "Compo Bag" (Bio dégradable) ou en conteneur avec inscription "COMPOST"
- **Les déchets de cuisine et repas ne sont pas admis à la collecte.** Ils doivent être mis dans un sac officiel ou peuvent être acheminés dans des bacs prévus à cet effet.

6. Déchets encombrants :

Est considéré comme encombrant tout objet provenant du ménage, soit les déchets incinérables et non recyclables, suffisamment volumineux, c'est-à-dire supérieur à 60 cm et **ce qui ne peut pas être contenu dans un sac de 110 litres, mais en aucun cas le plastique.**

Deux solutions pour s'en débarrasser :

- Les amener vous-mêmes à la déchetterie
- La Section Voirie met à disposition un service de ramassage à la demande pour les personnes ne disposant pas de véhicule. Pour ce faire, veuillez contacter le Département Technique **au 026 919 18 40** ou vous inscrire via le formulaire d'inscription sur notre site www.bulle.ch .

Les encombrants doivent être stockés avant 7 heures le jour du ramassage, soit tous les mercredis, devant l'immeuble é port de camion.